



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240927-D20240014910-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00149/2024 du 27/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (30)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (8)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire),

Absents excusés : (1)

M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire)

Procuration : (10)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Inayatye KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (9ème adjoint au maire), Mme Siti Dhoufka MADJINDA donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

OBJET :

Convention cadre entre la
ville de Mamoudzou et
l'office culturel
départemental de
Mayotte

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/10/2024 que la convocation avait été faite le 20/09/2024.

Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que l'office culturel départemental conduit une politique culturelle et d'appui au profit des habitants de Mayotte notamment de Mamoudzou ;

Considérant la volonté de la commune de Mamoudzou et de l'OCD de coconstruire une politique de développement culturel du territoire, et d'élaborer un projet d'animation de territoire qui favorise la lisibilité et la cohérence des interventions dans le domaine des politiques publiques ;

Considérant les coopérations mises en œuvre pour les évènements des deux entités ;

Considérant que la ville de Mamoudzou souhaite établir une convention-cadre régissant la collaboration avec l'OCD dans le cadre de nos actions respectives et conjointes ;

Considérant que l'OCD sera facilitatrice pour toute compétence relevant directement du conseil départemental ;

Considérant que la ville s'engagera sur une convention cadre qui définit la coopération entre les différentes actions de la Ville et celles de l'OCD selon le tableau suivant :

NATURE DES PROJETS & EVÉNEMENTS	ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MAMOUDZOU	ENGAGEMENT DE L'OCD
Culturels	Mise à disposition de logistique (chaises, barrières, pupitre, véhicule anti-attaque bélier etc...) Mobilisation de la PM pour les besoins d'arrêtés, Mobilisation de la PM pour la sécurisation des accès - des axes routiers et la surveillance des abords de l'évènement, véhicule anti attaque bélier etc...)	Faciliter la mise à disposition des espaces publics sous gestion du Conseil départemental de Mayotte et gestion de l'éclairage Mise à disposition de signalétique d'évènement (entrée, sortie, issues de secours, sens interdit etc...) Mise à disposition de scène avec appui technique Mise à disposition de sonorisation avec appui technique dérouter, arrêter la circulation ou bloquer l'accès à un quai de la barge Accrocher des affiches/ signalétiques sur les façades de l'Aadtm et le grand marché couvert de Mamoudzou, au Conseil départemental Mise à disposition de la salle cinéma et le parking Mise à disposition de l'hémicycle et la zone
Économiques		
Aménagement		
Attractivité		
Sociaux, insertion et emploi		
Sportifs		
Actions de communication		
Éducatifs		
Environnementaux		
Numériques		
Sécurité		
Développement urbain	Mise à disposition des espaces culturels (salle de réunion, salle polyvalente, espaces de lectures, espaces numériques, parvis etc...)	
Etudes statistiques et recensement		
Protocole & grandes rencontres (conférence, forums, colloques, conventions, assises etc...)	Mise à disposition d'équipements sportifs (stade, gymnase, city stade, plateaux couverts etc...)	
Coopération régionale & internationale		
Cohésion sociale et vivre ensemble	Mise à disposition de la place Zakia MADI (ex place de l'ancien marché)	
Loisirs (Foire, parcs d'attraction, fêtes foraines, base de loisir etc...)	Mise à disposition salle de réunion à l'hôtel de ville ou une Mairie annexe	

Considérant que cette liste est non exhaustive ;

Considérant que les deux entités s'engagent à insérer le logo du partenaire dans les supports de communication des évènements accompagnés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de donner un avis favorable pour la signature de cette convention-cadre.

Article 2 : d'inscrire les dépenses afférentes et recettes, s'il y'a lieu, au niveau du budget communal.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 07/10/2024

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :